

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUIN 2024

DCM240606_019

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE
DU 14 DECEMBRE 2023 – AFFAIRE N° 17 : VENTE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE AS 1167**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le **12/06/2024**

Que la convocation a été faite
le 31 mai 2024

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	29
Représentés :	12
Absents :	4
Total des votes :	41



Joé BÉDIER

Le Maire

L'an deux mille vingt quatre, le six juin le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmie, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame SOUPOU Alexa, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur SAÏD Moussa, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240606_019 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023 – AFFAIRE N° 17 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AS 1167

- *Considérant l'avis des domaines,*
- *Considérant l'accord entre les parties sur le prix de vente,*
- *Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt à conserver ce foncier dans le domaine communal,*

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée AS 1167 pour une superficie de 277m² (superficie à parfaire par un géomètre expert) située au 1 251 chemin Lefaguyes à Saint andré (ci-joint carte) au profit de Monsieur Christophe RANGANAYAGUY, pour un prix de 62 325€ conformément à l'avis des domaines rendu en date du 21 avril 2023.

Suite à la demande de l'administré, il est proposé de céder ladite parcelle à son fils, Monsieur Damien RANGANAYAGUY. Cette cession se réalisera aux mêmes conditions de vente susmentionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- D'apporter la modification à la délibération en date du 14 décembre 2023 (affaire N°17) relative au nom du futur acquéreur d'une partie de la parcelle communale cadastrée AS 1167, Monsieur Damien RANGANAYAGUY ;

Article 2 :

- D'autoriser la cession de ladite parcelle au prix de 62 325€ conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État ;

Article 3 :

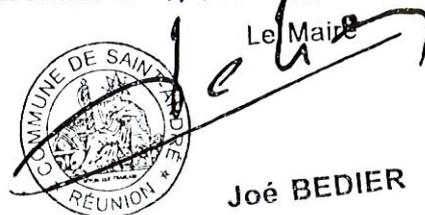
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la cession et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 14 JUIN 2024

Le Maire



Joé BEDIER